



Service de l'urbanisme  
**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION  
 D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

Espace réservé à l'administration

**COMMENT PROCÉDER POUR L'OBTENTION DE VOTRE PERMIS**

- ➔ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents exigés à l'étape 9**, à l'adresse courriel [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca) ou nous acheminer l'ensemble des documents au Service de l'urbanisme situé au 1370, rue Notre-Dame;
- ➔ Le coût du permis et les frais afférents, le cas échéant, devront être acquittés **lors de l'émission** du permis.  
*Prenez note que des documents incomplets, manquants ou imprécis peuvent retarder l'émission du permis.  
 Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.*

**1. IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION**

Adresse :	
N° de lot (si terrain vacant) :	

**2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT**

Nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
Adresse courriel :				

**3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE**

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				

**4. IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT DES TRAVAUX**

Même que le requérant ?	Oui	Non		
Même que le propriétaire ?	Oui	Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	No.	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :				
N° de RBQ :				

**5. CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX**

Date prévue du début des travaux :	JJ	MM	AAAA	Date prévue de fin des travaux :	JJ	MM	AAAA
Coût des travaux (excluant le terrain)					_____ \$		

**DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

6. TYPE DE DEMANDE				
Nature des travaux	Habitation unifamiliale isolée:	Est-ce qu'il y aura un logement additionnel ?	Oui	Non
	Habitation multifamiliale :	Nombre de logements?	3	4
			6	7
	Autre type d'habitation :			
	Commerce et service			
	Public et communautaire			
	Agricole			
	Industrie			
Récréation				

7. PROJET ASSUJETTI AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) Lorsque requis		
Après validation auprès du Service de l'urbanisme, votre projet fait-il l'objet d'une procédure relative au PIIA?		Oui Non
Si oui :	<p><b>IMPORTANT :</b> Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Afin de connaître les objectifs et critères d'évaluation applicables, veuillez consulter le règlement sur les PIIA en cliquant <a href="#">ici</a> ou sur le site Internet de la Ville, dans la section : Ville / Réglementation municipale / Règlements d'urbanisme en vigueur / Règlement sur les PIIA.</p>	

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE PIIA (2024)		
DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE	RÉUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H
22 décembre 2023	23 janvier	5 février
23 janvier	20 février	4 mars
20 février	19 mars	8 avril
2 avril	23 avril	6 mai
30 avril	22 mai (mercredi)	3 juin
28 mai	18 juin	8 juillet
16 juillet	6 août	19 août
6 août	27 août	9 septembre
3 septembre	24 septembre	7 octobre
1 <sup>er</sup> octobre	22 octobre	4 novembre
29 octobre	19 novembre	2 décembre
20 décembre	Janvier 2025	Février 2025

8. PONCEAU D'ENTRÉE PRIVÉE / Lorsque requis		
Lorsque requise, la pose d'un ponceau d'entrée privée sera effectuée, à vos frais, par la municipalité.		
Largeur du ponceau désiré :	6 m (20'-0")	9 m (30'-0")
ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
Ponceau requis		Oui Non : Justification _____
Si oui :	Conforme à la réglementation	Oui Non
	Diamètre requis	250 mm 375 mm
	Coût	_____,00 \$ (Ø taxe)

<b>9. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE</b>	
<b>POUR TOUT TYPE DE PROJET</b>	<b>Aide-mémoire</b>
A) Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) de ce dernier;	
A) <b>Un plan de construction complet et à l'échelle</b> , comprenant les plans, les quatre élévations et les coupes des constructions projetées incluant l'architecture, les matériaux de finition extérieure, le tout permettant d'assurer et de vérifier la conformité du projet de construction et d'en avoir une compréhension claire. Un plan pour chaque niveau du projet de construction doit être fourni. L'usage prévu de chaque pièce du bâtiment doit être indiqué;	
B) <b>Un plan d'implantation</b> du bâtiment principal projeté et de ses bâtiments accessoires, signé par un <u>arpenteur-géomètre</u> , incluant les porte-à-faux et les fenêtres en saillies, la dimension et la superficie du terrain, la localisation des lignes de rue, la localisation des servitudes, la limite des zones inondables, les distances entre chacun des bâtiments existants ou projetés et les lignes de terrain, et tout élément requis en vertu de l'article 5.2 du règlement RRU5-2012;	
C) <b>Un plan d'aménagement des aires de stationnement</b> indiquant notamment la localisation, la forme et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès et de circulation et des accès à la rue.  Les détails exigés sur ce plan peuvent être représentés directement sur le plan d'implantation;	
D) <b>Un dépôt</b> garantissant la production du certificat de localisation (montant exigé au <i>Règlement de tarification</i> )	
E) <b>Un dépôt</b> garantissant plantation d'arbre (montant exigé au <i>Règlement de gestion des règlements d'urbanisme</i> )	
<b>SELON LA NATURE DU PROJET</b>	<b>Aide-mémoire</b>
<b>Secteur non relié à un réseau <u>d'égout sanitaire</u>:</b>	
F) Le formulaire de <b>demande de certificat d'autorisation pour une installation sanitaire</b> dûment rempli et accompagné des documents requis;	
<b>Secteur non relié à un réseau <u>d'aqueduc</u>:</b>	
G) Le formulaire de <b>demande de certificat d'autorisation pour un prélèvement d'eau ou un système de géothermie</b> dûment rempli et accompagné des documents requis;	
<b>Pour les bâtiments <u>autres que résidentiels</u>:</b>	
H) <b>Les informations relatives à l'usage projeté du bâtiment</b> comprenant la raison sociale et les coordonnées de l'occupant qui exercera le nouvel usage, la date de début des activités ainsi qu'une description détaillée de l'usage projeté;	
I) Une construction résidentielle (plus de six logements), commerciale, industrielle ou institutionnelle, constituée d'une surface d'imperméabilisation de 3000 m <sup>2</sup> et plus, est soumise à des normes de rétention des eaux de ruissellement. Ces exigences doivent être validées à l'aide d'une étude hydrologique (pour plus d'information, veuillez vous référer au Service technique en composant le 450-586-2921, poste 2256).	

## Renonciation

### **Restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels***

Par la présente, je renonce à me prévaloir d'une restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

J'autorise ainsi le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie à faire usage des informations et des documents qui sont fournis dans le cadre de ma demande, spécifiquement pour des fins de consultations ou dans le cadre de séances publiques.

Cette renonciation est en accord avec l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

#### NOTES IMPORTANTES :

- 1- Les plans à soumettre doivent être dessinés à l'échelle et être reproduits par procédé indélébile.
- 2- Des plans, des études et des rapports réalisés par des professionnels reconnus par la *Loi* pourraient être exigés.
  - 2.1- Le détenteur du permis ou du certificat et le propriétaire ont l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle d'un ordre professionnel spécifique, lorsque requis par la *Loi*.
- 3- Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet en lien avec la législation et la réglementation applicable. Les documents requis et les informations demandées peuvent dépendre de la nature des travaux.

#### 10.

#### SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Nom : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, option 2.*